

26 Octobre 2009

1322 signataires à ce jour

LE GOUVERNEMENT REPRESENTÉ PAR MONSIEUR HERVÉ NOVELLI, S'ENGAGE CONTRE LE COMMISSIONNEMENT!

Lors des assises nationales de la consommation tenues à Paris le 26 octobre 2009 Monsieur Hervé NOVELLI, secrétaire d'état à la consommation, a fait une annonce d'importance pour les diagnostiqueurs immobiliers.

PARIS, 26 octobre 2009 (AFP) - Le secrétaire d'Etat à la Consommation Hervé Novelli a annoncé lundi que le gouvernement va interdire, par décret, "toute commission ou rétro-commission entre agents immobiliers et diagnostiqueurs", lors des transactions de location et de vente.

"Ces commissions sont de nature à porter atteinte à l'indépendance des diagnostiqueurs, et ne manquent pas de se répercuter sur le consommateur". Il faut en finir avec ces pratiques qui induisent des coûts additionnels pour les consommateurs", a déclaré M. Novelli lors des Assises de la consommation..

Il semble qu'officiellement un grand pas en avant soit fait et que nous avons enfin une position du gouvernement qui met fin à l'éternel débat de ces dernières années.

Nul doute que l'affaire n'est pas terminée et qu'il s'agit de définir autant que faire se peut le contenu de ces fameuses commissions (argent, bons d'essence, voyages et tout autre cadeau ayant le même but).

Nous ne pouvons à l'annonce de cette décision que remercier les 1300 signataires du pacte déontologique qui par leur engagement nominal et public ont permis au sujet de devenir incontournable et obligé l'administration à se pencher sur la question.

Bien évidemment demain nous entendrons que les honneurs du résultat presque acquis (le décret n'est ni publié ni en vigueur) est à attribuer à telle ou telle personne, à telle ou telle organisation. Peu importe, il en est généralement comme cela de beaucoup d'évènements de la petite ou de la grande histoire.

Sachons simplement que si le décret voit le jour et cela semble tout de même bien enclenché nous le devons avant tout à chacun d'entre vous.

Les animateurs du pacte déontologique

